

Programme de la Formation

Prévention des risques contractuels et gestion des contentieux professionnels

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)**Module** : Prévention des risques contractuels et gestion des contentieux professionnels**Date(s)** : jeudi 19 décembre 2019**Lieu** : Ilot formation - Montpellier - CROA Occitanie Place Paul Bec – Les Échelles de la ville 4ème étage à gauche sur la terrasse 34000 Montpellier**CONTEXTE GÉNÉRAL**

Aujourd'hui les architectes sont des chefs d'entreprises qui doivent gérer diverses missions dans un contexte concurrentiel où tout doit aller très vite afin de démontrer sa réactivité. Dans son agence, à son bureau, sur le chantier, avec ses clients, l'architecte est au cœur de relations contractuelles avec ses partenaires qui peuvent engager sa responsabilité aux différents stades de ses missions. Apprendre à gérer les risques professionnels pour anticiper les conflits qui peuvent parfois dégénérer en contentieux est un aspect fondamental de la profession. La présente formation a pour objectif de cerner précisément les enjeux de la responsabilité des architectes afin de mieux anticiper les risques de conflits pouvant survenir à l'occasion de l'exercice professionnel.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Se protéger contractuellement dans le cadre de ses missions professionnelles
- Mesurer les risques de contentieux encourus à l'occasion de l'exercice professionnel

PRISE EN CHARGE**Comment financer sa formation ?**

Les formations ilot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation.

Vous êtes **saliés d'agence libérale**, ACTALIANS (www.opcapl.com) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes **architecte Libéral**, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'au moins une année complète de cotisations URSSAF.

Vous êtes **dirigeant d'agence**, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes **demandeur d'emploi**, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

PUBLIC CIBLE

Maîtrise d'œuvre de conception (architecte, urbaniste, paysagiste, AMO,...)

Maîtrise d'œuvre d'exécution (ingénierie de la construction, coordination, pilotage, économie de la construction, contrôle des travaux,...)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION**Pour les personnes en situation de handicap**

En cas de besoins spécifiques, contactez notre **référente handicap** :

Elsa DUCUING

contact@ilotformation.com

05 62 86 16 33

Evaluation de la formation

Au démarrage de la formation, les participants rempliront une feuille d'émargement, preuve de leur présence.

En fin de formation, une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier à l'issue du stage.

Module
Prévention des risques contractuels et gestion des contentieux professionnels

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 19 décembre 2019, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ilot formation - Montpellier - CROA Occitanie Place Paul Bec – Les Échelles de la ville 4ème étage à gauche sur la terrasse 34000 Montpellier

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Se protéger contractuellement dans le cadre de ses missions professionnelles
- Mesurer les risques de contentieux encourus à l'occasion de l'exercice professionnel

FORMATEUR(S)

JONQUET Delphine - Docteur en droit, fondatrice et dirigeante d'Horizondroit

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Equipements et supports pédagogiques

L'association Ilot formation dispose d'une salle de formation et d'outils pédagogiques (Un vidéo projecteur, un écran, un paperboard, un PC portable, une télévision, un magnétoscope et un lecteur DVD).

Les questionnaires de positionnement sont diffusés par des outils numériques de type Kahoot que les participants pourront remplir en direct depuis leur smartphone.

Un support papier de formation « guide-stagiaire » reprenant de manière synthétique l'essentiel des apports théoriques de la formation sera distribué par le formateur aux participants lors de la formation ou sera mis à disposition sur notre plateforme e-learning. Les participants pourront également retrouver tout au long de la formation, toutes les ressources documentaires téléchargeables et tous les supports de formation mis en œuvre pour chaque module (documents, Powerpoint, bibliographie, sitographie...) sur notre plateforme e-learning.

Modalités pédagogiques

Les méthodes pédagogiques et les supports que nous proposons vont permettre une approche concrète et dynamique de la formation. Nous privilégions une pédagogie active, basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail. Pour cela, nous proposons des études de cas et des mises en situation visant à simuler des situations les plus proches de leur réalité professionnelle. En outre, ces travaux de groupe visent à favoriser les échanges expérientiels entre apprenants.

PROGRAMME

Matinée

Les obligations professionnelles :

- > Obligations légales et jurisprudentielles de conseil
- > Obligation de respecter les règles de l'art
- > Obligation d'assurance

Les sanctions encourues en cas de non-respect des obligations professionnelles :

- > Sanctions civiles, pénales et disciplinaires

Après-midi

La prévention des risques professionnels :

- > Adéquation des polices d'assurance avec les missions spécifiques des professionnels (typologie des assurances souscrites par les professionnels du bâtiments et leur adéquation avec les missions exercées ; les extensions de garanties pour les missions spécifiques)
- > Adaptation des clauses contractuelles pour prévenir la réalisation des risques de sanctions (la contractualisation de l'obligation de conseil, l'étude et les limites des clauses exonératoires de responsabilité)

Etude de cas : mise en situations concrètes des conflits courants auxquels s'exposent les professionnels du bâtiment dans leurs missions



professionnelles ; débats oraux sur les réponses à apporter à ces problématiques en application des données de la formation apportée au cours de la journée.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Ilot Formation 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05.62.86.16.33 - contact@ilotformation.com

FORMATION : Prévention des risques contractuels et gestion des contentieux professionnels

Module : Prévention des risques contractuels et gestion des contentieux professionnels

Date(s) : jeudi 19 décembre 2019, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ilot formation - Montpellier - CROA Occitanie Place Paul Bec – Les Échelles de la ville 4ème étage à gauche sur la terrasse 34000 Montpellier

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- AGEFICE
- AGEFOS PME
- AGEFOS PME délégation de l'Aveyron
- Agence Technique Départementale 24
- CCI Formation Gers
- CCI OCCITANIE - CFA DE PERPIGNAN
- Conseil Départemental 66
- Conseil départemental de la Haute Garonne
- CONSTRUCTYS
- Constructys Occitanie
- Département des Alpes Maritimes
- Direction Régionale POLE EMPLOI-Service Production Centralisée
- DRAC
- ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE
- FAFIEC
- FIF PL
- Fonds propres
- Gamba Acoustique
- Mairie de Castres
- Mairie de Lourdes
- Mairie de St Orens de Gameville
- Ministère de la défense
- OPCALIA
- Pôle Emploi- Agence de services Spécialisés 63
- Rodez agglomération
- SICOVAL
- UNIFORMATION
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	25,00 € €
	Individuelle	25,00 € €
Module 1 : Prévention des risques contractuels et gestion des contentieux professionnels		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Plein tarif	350,00 € €
	Tarif jeune inscrit	250,00 € €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque
 Virement
 Carte bancaire
 Espèces
 Prèvements

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Conditions et procédure d'inscription

1. L'inscription est définitive dès réception de la convention de formation dûment signée, accompagnée du règlement.
2. Imprimer la convention de formation et l'envoyer avec le règlement complet à l'ordre de « Îlot Formation » à l'adresse suivante :

Îlot Formation - Toulouse

45, rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse
Tél : 05 62 86 16 33

Pour les départements suivants : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82, La Réunion et Mayotte

Îlot Formation - Montpellier

CROA Occitanie
Place Paul Bec - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 08 26 04

Pour les départements suivants : 11, 30, 34, 48, 66, PACA et Caraïbes (Martinique, Guadeloupe, Guyane)

3. Faire la demande de prise en charge à votre fonds de formation (Actaliens, FIFPL, Fafiec, Agefos, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et la convention de formation faisant de devis avant le démarrage de la formation. ATTENTION, les formations FeeBat et permis d'aménager ne doivent pas faire l'objet d'une demande préalable de prise en charge.

Conditions d'annulation et de report

1. L'association Îlot Formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par l'association et le règlement sera restitué.
2. Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, il sera facturé au stagiaire 30% du coût du stage.
3. En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.
4. Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable du centre de formation et sous réserve d'avoir les pré-requis demandés, avant le début du stage

Tarifs et conditions financières

Îlot Formation est un organisme enregistré et référencé sur la plateforme DATADOCK. Nos formations peuvent ainsi être prises en charge par votre OPCA dans le cadre du plan de formation.

Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent l'ensemble de la prestation pédagogique ainsi que les supports et documents remis aux stagiaires.

Tarif plein : 350,00 € net de tva par jour de formation et par stagiaire.

Tarif réduit : 250,00 € net de tva par jour de formation et par stagiaire inscrit depuis moins de trois ans au conseil de l'ordre des architectes.

Tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi, nous contacter.

Tarif adhésion annuelle* à l'association : 25,00 €

*Année civile

Comment financer sa formation ?

Les formations îlot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de la formation.

1. Vous êtes salarié d'agence libérale

Actaliens (www.actaliens.com) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du Plan de formation validé par votre employeur.

2. Vous êtes architecte libéral

Le FIFPL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Vous devez justifier d'au moins une année complète de cotisations à l'URSSAF.

3. Vous êtes dirigeant d'agence

Depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour vos dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le site www.impot.gouv.fr. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

4. Vous êtes demandeur d'emploi

Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation et sa pertinence doivent être validés par le conseiller Pôle emploi. La demande de cette aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter de l'Îlot Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par l'Îlot Formation pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

l'Îlot Formation est la seule propriétaire des informations recueillies via son site internet ou via les bulletins d'inscription.

L'Îlot Formation s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, l'Îlot Formation s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes de l'Îlot Formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant un courrier.